

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 06.02.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le six février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Eric THOMY – Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERALT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT – Hervé DIEBOLD

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Laurent BAYART donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Sylvie RISSE
Madame Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Elisabeth DEISS
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOU

Était absente excusée :

Madame Désirée HUBER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 14 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 14 février 2024

Le Maire, Béatrice BULOU



1. Désignation du secrétaire de séance

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 20

Conseillers
absents : 7
dont 6 avec procuration

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Madame le Maire propose la candidature de Madame Cathie PETRI.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Cathie PETRI comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 26 Voix pour

Mundolsheim, le 14 février 2024

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI